



## **AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-00010**

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 05 août 2025, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### **Nature et effets**

La présente demande de dérogation mineure vise à permettre la subdivision d'un terrain d'une superficie totale de 64 472,2 mètres carrés (704 736,90 pieds carrés), situé dans les zones RV-1 et RV-2, en deux lots projetés d'une superficie respective de 32 671,6 mètres carrés (351 674,18 pieds carrés) et de 32 800,6 mètres carrés (353 062,72 pieds carrés).

La dérogation est requise en raison du non-respect de la largeur minimale prescrite en façade sur rue par le règlement de lotissement actuellement en vigueur. En effet, bien que la largeur totale en façade du terrain existant soit de 122 mètres (400,26 pieds), la subdivision proposée entraînerait la création de (2) deux lots ayant chacun une largeur de 61 mètres (200,13 pieds), alors que la norme minimale exigée est de 75 mètres (246,06 pieds). Il en résulte un écart de 14 mètres (45,93 pieds) par lot par rapport à la norme.

Cette demande a pour but de régulariser la situation afin de permettre la création de deux lots distincts à des fins de construction résidentiel, tout en assurant le maintien de la vocation et du caractère du secteur concerné.

### **La réglementation en vigueur**

Conformément au Règlement de zonage numéro 2016-533 en vigueur, stipule, à l'article 4.4.2 et 4.4.3, pour un lot dont la pente est inférieure à 12 % :

- La superficie minimale doit être de 20 000 m<sup>2</sup> ;
- La largeur minimale doit être de **75 m** ;

### **Identification du site concerné**

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 595 118 cadastre du Québec, sis sur le chemin Robinson Ouest, dans la zone RV-1 et RV-2.

### **Commentaires**

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 05 août 2025, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 18 juillet 2025

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)  
James L. Lacroix

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, James L.Lacroix, directeur général pour la Municipalité du Canton de Shefford, certifie avoir publié l'avis public ci-contre, en affichant une copie à la Mairie et une copie sur le site web de la Municipalité tel que désignés par le conseil, le 18 juillet 2025

En foi de quoi, j'ai fait ce certificat ce 18 juillet 2025.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.L.L.', written in a cursive style.

James L.Lacroix  
Directeur général &  
greffier-trésorier